Compte rendu du conseil d'école
Jeudi 1er mars 2018

Début de la réunion : 18h30

Présents :

Emmanuelle BILLEREY (parent élu)
Sophie BOURTEAU (parent élu)
Diana DE BERNARDO (parent élu)
Nathalie LEGENDRE (parent élu)
Xia LIU (parent élu)
Élise TAINE (parent élu)
Patrick CURTIL (bureau EDF)
Pavitra DEIVA (représentante de Framatome)
Chantal MALLET (enseignante)
Mélanie VIEL (enseignante)
Anne GAUDILLAT (enseignante)
Laurent MALLET (enseignant et directeur)
Benoit ALLEMAND (enseignant)
Cédric LE TUTOUR (enseignant)

1 : Amendement du règlement de l'école :

Le directeur explique que la Mission Laïque Française demande à toutes ses écoles d'inclure dans leur règlement intérieur un paragraphe sur le respect de la laïcité.
Le conseil d'école valide la proposition du directeur d'inclure un alinéa intitulé « Respect de la laïcité » dans le paragraphe 9 sur la vie scolaire :

9 Vie scolaire

a. Dispositions générales

Chaque membre de la communauté enseignante s'engage à œuvrer pour la réussite et l'épanouissement des élèves.
Les parents d'élèves s'engagent, dans un souci de coéducation, à suivre la scolarité de leur enfant et à s'intéresser à l'école comme lieu de vie et de formation.

b. Respect de la laïcité :

La Mission Laïque Française attache une grande importance au respect de la laïcité et au sein de l'école, tout prosélytisme religieux ou propagande de nature religieuse ou politique sont interdits.

Le règlement intérieur ainsi amendé sera envoyé à toutes les familles pour signature.

2 : Effectifs prévisionnels et structure scolaire 2018-2019 :

Ce point inscrit à l'ordre du jour par le directeur répond à une des questions posées par les représentants élus des parents d'élèves.
Le directeur présente les chiffres des effectifs prévisionnels qui lui ont été communiqués par les entreprises EDF et Framatome. **L'effectif global s'élève à 32 élèves.**

Maternelle	**PS**	**MS**	**GS**
TOTAL : 9	0	7	2

Elémentaire	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
TOTAL : 15	3	6	3	0	3

Collège	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
TOTAL : 8	3	0	1	4

Ces chiffres pourront évoluer en fonction de l'avancée du chantier de construction de la centrale et du maintien, du départ ou de l'arrivée de familles encore incertains. Ils permettent de déterminer une structure scolaire :
Si aucun élève n'est inscrit en Petite Section, il est possible de regrouper les élèves de CP avec les élèves de MS et de GS pour constituer les classes suivantes :

- Une classe de MS-GS-CP avec 12 élèves.
- Une classe de CE1-CE2-CM2 avec 12 élèves.

Collège : 8 élèves.
Autant que possible et en fonction de leur emploi du temps, les professeurs du collège pourront prendre des groupes d'élèves de la classe de CE1-CE2-CM2 pour mener des projets pédagogiques particuliers.

3 : Équipe pédagogique pour la rentrée 2018 :

Les élèves de l'école primaire seront pris en charge par un couple de professeurs des écoles : Chantal MALLET pour la classe de MS-GS-CP et Laurent MALLET pour la classe de CE1-CE2-CM2 (Monsieur MALLET assurera en plus la direction de l'école).
Les élèves du collège seront confiés à Monsieur Benoit ALLEMAND pour le pôle littéraire et à Monsieur Cédric LE TUTOUR pour le pôle scientifique.
En maternelle, le poste d'ASEM est maintenu. Nous espérons que Dandy acceptera de rester dans l'équipe.
Pour l'enseignement du chinois (cette question fait partie des questions posées par les représentants élus des parents d'élèves), le directeur, dès qu'il aura les effectifs nominatifs par niveau en sa possession, présentera un état des besoins en heures et en professeurs. Il précise que cet état tiendra compte des effectifs, mais aussi des niveaux de langue très hétérogènes. Cet état des besoins sera transmis au bureau EDF le plus tôt possible et sera présenté au conseil d'école du 3ème trimestre.
Le responsable du bureau EDF ajoute que, si des cours de chinois seront prévus pour les adultes et pour les élèves de l'école, il n'est pas certain que le contrat avec Hanbridge soit reconduit. Un appel d'offres sera prochainement adressé à plusieurs sociétés pour l'enseignement du chinois aux expatriés.

4 : APC et activités périscolaires :

a) Les activités pédagogiques complémentaires :

Ces heures d'enseignement le mardi pour les élèves du CE2 au CM2, le jeudi pour les élèves de la Petite Section au CE1, permettent aux professeurs d'aider les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, des difficultés dans l'organisation de leur travail personnel, ou de mener des projets pédagogiques particuliers.
Le directeur présente un bilan du nombre d'élèves qui ont été concernés par les APC jusqu'à présent :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2-CM1-CM2
APC	0	4	3	2	3 puis tous les élèves pour un projet théâtre	Tous les élèves par rotation pour des projets particuliers

b) Les activités périscolaires :

Les activités périscolaires proposées par les professeurs rencontrent un vif succès comme le montrent les chiffres ci-après :

Périodes	GS-CP-CE1		CE2-CM1-CM2		Collège	
1ère	25	92.6 %	10	91 %	11	84.6 %
2ème	27	100 %	11	100 %	10	77 %

3ème	27	100 %	11	100 %	11	91.6 %

Ces activités périscolaires sont donc fréquentées par la quasi-totalité des élèves à partir de la Grande Section.

5 : Commandes scolaires pour la rentrée 2018 :

Le directeur explique qu'il souhaite passer les commandes le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que les effectifs par niveau seront connus. Ce souhait concerne également les inscriptions au CNED pour avancer la réception des colis.
Ne seront commandés en France que les manuels, fichiers et cahiers nécessaires, ainsi que des matériels introuvables localement. Nous n'achèterons pas, sauf cas particulier pour répondre à des projets pédagogiques précis, de nouveaux livres pour les BCD, ni de jeux ou matériels de sport.
Le directeur soulève le problème de la livraison des colis de la société LDE, ainsi que des colis du CNED. Une solution devra être trouvée, car l'école de Wuhan ne pourra pas nous aider et il n'est plus envisageable de subir un retard de livraison des matériels très préjudiciable pour les élèves.

6 : Calendrier scolaire 2018-2019 :

Le directeur explique que le calendrier scolaire doit respecter les instructions officielles françaises (nombre d'heures annuel pour les élèves compris entre 864 et 936, alternance entre des périodes de travail équilibrées et des périodes de vacances, 5 matinées par semaines) et composer avec les congés traditionnels français et les jours de congé chinois. Il remercie le bureau EDF et Dominique TONG en particulier qui lui ont communiqué les jours fériés chinois pour la fin de l'année 2018 et le 1er semestre 2019.
Le calendrier scolaire 2018-2019 ne sera pas facilité par les jours de congé chinois, notamment les congés du Nouvel An qui tomberont la 1ère semaine de février 2019.
Pour respecter les instructions officielles françaises et définir des périodes de travail de durée raisonnable coupées par des périodes de vacances, le conseil d'école valide la proposition du directeur d'augmenter la journée de travail de 15 minutes l'après-midi.
Les horaires appliqués à la rentrée seront donc les suivants :
Lundi : 08h30 (08h00 pour le collège) – 12h00 puis 13h30 – 16h00.
Mardi : 08h30 (08h00 pour le collège) – 12h00 puis 13h30 – 16h00.
Mercredi : 08h30 (08h00 pour le collège) – 12h00.
Jeudi : 08h30 (08h00 pour le collège) – 12h00 puis 13h30 – 16h00.
Vendredi : 08h30 (08h00 pour le collège) – 12h00.
Cette nouvelle durée de travail permet de placer une semaine de vacances entre les vacances de début février 2019 et les vacances de fin avril – début mai 2019, tout en conservant des périodes de travail de durée raisonnable.
Prérentrée des professeurs prévisionnelle : vendredi 31 août 2018
Rentrée scolaire prévisionnelle : lundi 03 septembre 2018.
Fin de l'année prévisionnelle : vendredi 28 juin 2019
Le conseil d'école approuve le calendrier proposé par le directeur qui le soumettra à validation par les services pédagogiques de la Mission Laïque Française.
Lorsque ce calendrier sera validé par la Mission Laïque Française, le directeur l'enverra à toutes les familles qui pourront ainsi commencer à prendre leurs dispositions pour les vacances.

7 : Questions diverses :

Procédures de sécurité :
Il s'agit d'une question adressée au directeur par les représentants élus des parents d'élèves.
Lors du premier conseil d'école, le directeur avait expliqué que l'élaboration des procédures de sécurité pour les risques typhon, incendie et nucléaire, était en cours. Aujourd'hui, les trois procédures sont prêtes, mais elles n'ont pas encore été validées par un service de sécurité compétent. Le directeur va adresser une nouvelle demande auprès du responsable de la sécurité pour que celui-ci puisse modifier, préciser et valider les procédures qu'il a rédigées.
Il est indispensable de planifier des exercices d'évacuation en cas d'alerte incendie ou d'alerte nucléaire. Le directeur demande que ces exercices soient conduits par un responsable de la sécurité de TNPJVC qui, en accord avec le directeur de l'école pour la date et l'heure, viendra à l'école déclencher l'alarme puis observer et évaluer le comportement des classes et des professeurs pendant l'évacuation dans la cour et le déplacement jusqu'au centre de regroupement en cas d'exercice d'évacuation suite à un risque nucléaire. L'intervention des pompiers serait la bienvenue.
Sans cette validation objective, aucun exercice ne sera planifié.

Fin de la réunion : 20h00
Laurent Mallet – Directeur de l'école